



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

COMITÉ MINISTÉRIEL CONJOINT
DES
CONSEILS DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE ET DU FONDS
SUR LE
TRANSFERT DE RESSOURCES RÉELLES AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT



1818 H Street, N.W., Washington, D.C. 20433

Téléphone : (202) 458-2980

Fax : (202) 522-1618

Washington, le 23 avril 2006

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

1. Dans le droit fil des importants engagements pris l'an dernier en vue d'accroître le volume, la qualité, et l'efficacité de l'utilisation des ressources pour le développement, nous avons examiné les progrès accomplis en direction des objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) en nous fondant sur l'évaluation présentée dans la troisième publication annuelle du Rapport de suivi mondial. Nous réaffirmons le principe selon lequel les pays en développement, les pays développés et les institutions financières internationales sont mutuellement responsables de la poursuite de ce programme, en mettant l'accent sur l'aide, le commerce et la gouvernance. Nous avons également examiné la question des énergies propres dans le contexte du développement, sur laquelle il importe que les responsables de l'action publique mondiale se penchent en priorité.
2. Nous nous félicitons des récents progrès accomplis au plan de la réduction de la pauvreté monétaire grâce à un climat économique mondial favorable et à l'amélioration de la gestion économique dans de nombreux pays. Nous constatons avec satisfaction que le taux de croissance de l'Afrique subsaharienne est supérieur à 5 % pour la troisième année consécutive, mais nous notons que les progrès sont variables et insuffisants, notamment en Afrique subsaharienne et dans certaines régions des pays à revenu intermédiaire. Certains signes de progrès en direction des ODM relatifs au développement humain sont apparents mais, si les tendances actuelles perdurent, de nombreux pays en développement ne pourront pas atteindre les ODM, notamment dans ce domaine. Pour instaurer une croissance rapide, durable et partagée, il faudra prendre des mesures supplémentaires afin d'améliorer le climat des affaires, d'élargir l'accès à l'infrastructure, d'ouvrir davantage les marchés et générer des débouchés et aussi promouvoir l'équité et, en particulier, la parité hommes-femmes.
3. Nous notons avec satisfaction l'évolution à la hausse du volume de l'aide publique au développement (APD) émanant non seulement des membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, mais aussi des pays non membres du CAD. Nous

demandons aux bailleurs de fonds de donner suite à tous les engagements qu'ils ont pris en vue de fortement accroître les volumes d'aide. Nous invitons instamment les bailleurs de fonds qui ne l'ont pas encore fait à déployer des efforts concrets pour se rapprocher de l'objectif fixé, pour l'APD, à 0,7 % du RNB comme ils s'y sont engagés. Nous prenons note des progrès réalisés dans le cadre de la Facilité financière internationale pour la vaccination et du Mécanisme de garantie de marché pour les vaccins, de l'appui croissant accordé au prélèvement d'une taxe de solidarité sur les billets d'avion, comme le font déjà plusieurs pays, et de la poursuite des travaux consacrés aux possibilités d'élargissement du recours à des formules de financement mixte. Nous constatons aussi le rôle central que doivent jouer la Banque mondiale et le FMI pour aider les pays à s'assurer qu'ils peuvent absorber le surcroît d'aide de manière productive, dans la logique des objectifs de stabilité macroéconomique et de croissance. Nous nous félicitons de la création par le FMI de la Facilité de protection contre les chocs exogènes (Facilité PCE) et de l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE), qui accroîtront la souplesse avec laquelle le Fonds pourra poursuivre des opérations dans des pays à faible revenu. Nous prenons note de l'évolution à la hausse des flux privés nets en direction des pays en développement, notamment au titre d'envois de fonds de l'étranger.

4. Nous demandons que des progrès rapides soient accomplis dans l'exécution du programme-cadre convenu dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide via l'amélioration des modalités et le recentrage de la démarche sur l'obtention de résultats. Les pays en développement doivent renforcer leurs processus de gestion des ressources financières et améliorer leurs efforts de mobilisation de ressources intérieures, leur gouvernance ainsi que la fourniture de services de base. Les bailleurs de fonds et les autres partenaires doivent renforcer la qualité et les modalités de l'aide afin d'atténuer sa volatilité, d'accroître sa prévisibilité et de mieux l'aligner sur les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. À cette fin, nous encourageons les bailleurs de fonds à replacer, dans la mesure du possible, leurs plans et leurs engagements dans un cadre pluriannuel et à se préparer à financer les dépenses récurrentes lorsque les politiques sectorielles sont judicieuses et que les conditions fiduciaires s'y prêtent. Nous demandons à la Banque mondiale et aux autres partenaires de coordonner plus étroitement leurs activités au niveau des pays, en particulier pour renforcer les systèmes de santé et élargir l'accès à des services d'éducation de bonne qualité, de manière à réduire les coûts de transaction et favoriser un accroissement de la capacité d'absorption. Nous accordons la plus grande importance à l'ouverture d'un accès universel à l'enseignement primaire et à la fourniture d'un appui durable à des plans d'éducation de qualité, et nous insistons sur le rôle crucial que l'Initiative pour l'accélération du programme « Éducation pour tous » pourrait jouer dans tous les pays à faible revenu admissibles à en bénéficier. Nous enjoignons les bailleurs de fonds à combler le déficit de financement actuel. Nous demandons qu'un rapport d'étape sur le programme Éducation pour tous soit préparé en vue de notre prochaine réunion. Nous encourageons la Banque à donner suite à la proposition qu'elle a formulée dans le cadre de son Plan d'action pour l'Afrique en tenant des réunions annuelles du Groupe consultatif sur les résultats et les ressources. Nous insistons également sur le fait que les banques multilatérales de développement (BMD) doivent accorder une plus grande priorité à l'obtention de résultats de manière à contribuer davantage à l'amélioration des réalisations dans les pays. Nous attendons avec intérêt le

premier rapport de la Banque mondiale sur le suivi des résultats et les systèmes permettant de renforcer le cadre incitatif aux niveaux national et institutionnel et de garantir que les enseignements tirés des résultats sont dûment mis à profit. Dans ce contexte, nous prions instamment toutes les BMD et tous les bailleurs de fonds d'accroître leur appui au renforcement des capacités statistiques et des capacités institutionnelles connexes des pays partenaires.

5. Nous notons l'importance de la poursuite des progrès accomplis au plan du développement dans les pays à revenu intermédiaire et dans les économies de marché émergentes, et nous demandons à la Banque de préciser et de renforcer sa stratégie opérationnelle concernant ces pays d'ici notre prochaine réunion, compte tenu de leur contribution à la réduction de la pauvreté et aux biens publics mondiaux, de leur accès à des financements aux conditions du marché et des défis qu'ils doivent encore relever au plan du développement.
6. Il est essentiel de promouvoir une bonne gouvernance, notamment en luttant contre la corruption, et de replacer les efforts déployés pour atteindre les ODM dans un contexte de responsabilités partagées. Nous convenons qu'il est nécessaire de s'efforcer d'améliorer la gouvernance dans tous les pays, d'appuyer la mise en place d'États efficaces s'appuyant sur de robustes systèmes nationaux et de collaborer à la mise en œuvre d'initiatives mondiales pour améliorer la gouvernance, accroître la transparence et susciter une demande de bonne gouvernance dans les pays de manière à renforcer l'adhésion à cet objectif. La Banque et le FMI doivent pleinement appuyer ces efforts. Nous demandons à la Banque de poursuivre l'élaboration d'indicateurs précis, permettant de définir des actions concrètes dans des domaines tels que la qualité de la gestion des finances publiques et les modalités de passation des marchés. Nous prenons note du diagnostic présenté dans le Rapport de suivi mondial, qui fait valoir que l'existence d'une corruption non négligeable est un symptôme de piètre gouvernance. Nous demandons à la Banque de formuler, sur la base des travaux des dix dernières années, une stratégie de vaste portée, que nous examinerons lors de notre prochaine réunion, en vue d'aider les pays membres à renforcer leur gouvernance et à intensifier la lutte contre la corruption, et de poursuivre ces travaux en étroite collaboration avec le FMI, d'autres banques multilatérales de développement et les pays membres de nos institutions, de manière à assurer une démarche cohérente, équitable et efficace. Cette stratégie devrait déboucher sur la formulation de directives claires pour les opérations.
7. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) par le FMI, l'Association internationale de développement (IDA) et le Fonds africain de développement ; nous nous félicitons, en particulier, de l'annulation par le FMI des dettes couvertes par l'IADM pour les 19 premiers pays, et de l'approbation par les Gouverneurs de l'IDA de la Résolution nécessaire pour conclure l'accord sur l'Initiative. Nous prions instamment les pays bailleurs de fonds de donner une suite concrète à leurs engagements financiers afin de dédommager l'IDA des flux de revenus auxquels il lui faut renoncer par suite de l'Initiative, et de veiller à ce que les financements accordés viennent réellement s'ajouter aux engagements existants. Nous demandons à la Banque et au FMI, en consultation avec

les pays membres, de présenter des propositions pour préciser encore le cadre d'évaluation du degré d'endettement tolérable des pays à faible revenu de manière à appuyer la croissance et à éviter une accumulation de dettes intenable ; à cet égard, nous demandons aux deux institutions de préciser et de mettre en œuvre une démarche efficace face aux comportements de « passager clandestin » qui permettent aux sources de financement non concessionnel de tirer, indirectement, un avantage financier des dons et des remises de dette de l'IDA. Nous engageons tous les organismes de crédit à l'exportation, toutes les IFI et tous les autres créanciers officiels à s'associer à cette démarche et nous les encourageons à replacer leurs décisions de financement dans le contexte du cadre d'évaluation. Nous prenons également note de la liste définitive des pays pouvant être admis à bénéficier de l'Initiative PPTE, ainsi que du coût estimatif initial de l'allègement de la dette de ces pays.

8. Le Programme de développement de Doha prévoit des actions d'une importance cruciale, qui complètent les autres efforts déployés pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté dans le monde. Étant donné les progrès limités accomplis dans le cadre de la réunion ministérielle de Hong Kong en décembre 2005, nous prions instamment tous les pays membres de l'OMC d'intensifier leurs efforts pour assurer le bon achèvement des négociations du cycle de Doha d'ici la fin de l'année. Nous nous félicitons de l'augmentation notable des engagements pris par les bailleurs de fonds au titre de l'aide à la facilitation des échanges ainsi que de la création d'un groupe de travail au sein de l'OMC, chargé de formuler des recommandations sur la manière de donner une suite opérationnelle concrète à ce programme, étant entendu que ces actions ne peuvent que compléter, mais non remplacer, le bon achèvement des négociations du cycle de Doha. Nous demandons à la Banque et au FMI de poursuivre leur examen des besoins au titre de l'aide à la facilitation des échanges entre pays et régions en vue de notre prochaine réunion et d'approfondir les travaux qu'ils consacrent à la prise en compte des besoins liés au commerce dans leur appui aux programmes-pays. Nous demandons également à la Banque et au FMI de continuer leurs efforts de sensibilisation aux questions de commerce et de développement.
9. La communauté internationale doit relever le grave défi qui consiste à assurer des sources d'énergies d'un bon rendement et d'un coût abordable pour fournir une base à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté tout en protégeant l'environnement. Ce sont là des objectifs divergents mais pas nécessairement mutuellement exclusifs. Nous savons que le manque d'accès à des sources d'énergie est un problème grave dans de nombreux pays à faible revenu. Nous sommes convenus d'explorer diverses options pour aider les pays en développement à élargir, à long terme, leur accès à des services énergétiques modernes, fiables, durables et d'un coût abordable, tout en prenant dûment en compte les considérations environnementales de portée locale et régionale. Nous prions instamment ces pays de poursuivre cet objectif en procédant à des réformes pour encourager la réalisation d'investissements intérieurs et internationaux dans des services d'énergies propres d'un bon rendement. Nous notons également que l'adaptation des pays pauvres au changement climatique est un problème de développement fondamental et nous réaffirmons notre adhésion aux objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique. Nous constatons que l'approche retenue par la Banque

pour : 1) s'attaquer au problème de la satisfaction des besoins énergétiques et de l'accès à des services énergétiques dans les pays en développement, 2) promouvoir la limitation des émissions de gaz à effet de serre, et 3) aider les pays en développement à s'adapter aux risques associés à l'évolution du climat recueille un large appui, de même que son programme de travail en deux volets. Nous demandons à la Banque d'examiner, en étroite collaboration avec d'autres partenaires, les instruments financiers actuellement disponibles, compte tenu du rôle que peut jouer le secteur privé, et de déterminer l'intérêt que pourrait présenter la mise au point de nouveaux instruments financiers pour accélérer le rythme des investissements dans des énergies propres, durables, efficaces au plan des coûts et d'un bon rendement. Nous demandons aussi à la Banque de nous faire rapport sur les progrès accomplis aux fins de la mise en place d'un cadre d'investissement en vue de notre prochaine réunion. Nous prions instamment les pays membres du Fonds pour l'environnement mondial de mener à leur terme, le plus rapidement possible, les négociations relatives à la quatrième reconstitution des ressources.

10. La grippe aviaire représente un risque majeur pour tous les pays, mais surtout les pays en développement. Nous demandons aux pays et aux organismes, au niveau international et régional, de poursuivre leurs activités de coordination et de planification et, au niveau national, de continuer de coordonner les interventions des ministères pertinents. Nous notons avec satisfaction la rapidité avec laquelle la Banque a formulé sa stratégie opérationnelle dans le cadre du Programme mondial de lutte contre la grippe aviaire.
11. Nous accueillons avec satisfaction le rapport intérimaire sur les recours à la politique budgétaire qui permettent de maximiser l'appui de cette dernière à la croissance à long terme, et la place importante accordée par ce rapport à l'expérience de pays particuliers. Nous attendons avec intérêt de recevoir le rapport définitif au début de 2007.
12. Nous prenons note de la création du Comité d'examen extérieur, qui est chargé d'examiner différents aspects de la collaboration entre la Banque et le FMI, et nous attendons avec intérêt ses conclusions et recommandations. Nous demandons à la Banque et au FMI de veiller à ce que leurs responsabilités institutionnelles continuent de s'étendre à tous les aspects essentiels à la réalisation des ODM, qui relèvent de leurs compétences.
13. Nous nous réjouissons de la poursuite des débats sur les questions relatives aux quotes-parts et à la voix des pays au FMI et nous confirmons que nous avons l'intention de poursuivre ces débats dans le but de créer le consensus politique nécessaire sur cette question à la Banque.
14. Nous souhaitons la bienvenue au nouveau président du Comité, M. Alberto Carrasquilla et nous remercions Zia Qureshi d'avoir bien voulu assurer les fonctions de Secrétaire exécutif par intérim. Nous félicitons M. Kiyoshi Kodera de sa nomination aux fonctions de Secrétaire exécutif.
15. La date de la prochaine réunion du Comité, qui se tiendra à Singapour, est fixée au 18 septembre 2006.